



D.2016.07.06.9.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 6 Juillet 2016

9 - COMMUNICATION

**9.2 - Prestations photographiques pour le SMTC-Tisséo - Lot n°1: Reportage photographique -
Autorisation de signer le marché**

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X	X (pouvoir M. Trautmann à partir de 10 h00)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M. Lattes)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud		X (M.Arévalo)	
SITPR			
BACOU Denis	X		
LERY Sébastien	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Exposé de Monsieur le Président :

Le présent marché a pour but l'achat de prestations photographiques afin d'illustrer les diverses publications du SMTC-Tissé et disposer d'images actualisées du réseau bus, métro, tramway.

A cet effet, il est attendu des prestataires qu'ils soient capables de réaliser des photographies de type "reportage" sur le ressort territorial du SMTC-Tissé.

Afin de répondre à ce besoin, une consultation relative à des prestations photographiques pour le SMTC-Tissé a été lancée selon une procédure formalisée le 4 avril 2016, en application de l'article 67 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les marchés s'exécuteront au moyen de bons de commande avec minimum et maximum et un opérateur économique.

Les prestations sont réparties en deux lots désignés comme suit :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant minimum annuel en € HT</i>	<i>Montant maximum annuel en € HT</i>	<i>Montant annuel estimé en € HT</i>
1	Reportages photographiques	5 000,00	40 000,00	10 000,00
2	Gestion d'une photothèque	5 000,00	40 000,00	10 000,00

Chacun des lots fait l'objet d'un marché séparé.

Le lot n°1 - Reportages photographiques- fait l'objet d'un marché conclu pour une durée de 1 an à compter de sa date de notification. Il peut être reconduit trois fois pour une période de 1 an. Les montants minimum et maximum sont identiques pour les trois périodes de reconduction.

La Commission d'Appel d'Offres du 21/06/2016 a décidé:

Lot	Décision	Attributaire	Montant minimum annuel en Euros H.T.	Montant maximum annuel en Euros H.T.
1	Attribué	Groupe SAADA / FERRER	5 000	40 000

Le coût prévisionnel du marché relatif au lot n°1 est estimé à 10 000 euros HT par an.

Il est proposé d'attribuer le marché M2016-006 pour un montant minimum de 5 000,00 euros HT par an et pour un montant maximum de 40 000,00 euros HT par an.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit marché et qu'il autorise les dépenses correspondantes.

* *
*

Le Comité Syndical :

- entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

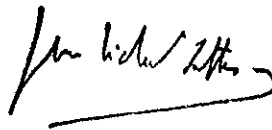
ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer le marché n°M2016-006 avec le Groupement SAADA / FERRER - Lot 1 : Reportages photographiques, pour un montant minimum annuel de 5 000,00 Euros HT et un montant maximum annuel de 40 000,00 Euros HT ainsi que, le cas échéant les avenants au marché n'entraînant pas d'augmentation du montant du marché.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses sont inscrites au budget du SMTc.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour,
Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Le Président



Jean-Michel LATTES